

## CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

### CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

**Mercredi, le 13 mars 2024 à 8.30 heures**  
**en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

#### **A. Séance publique**

1. Remise en état et réaménagement de la maison communale : approbation de l'avant-projet sommaire (APS)
2. PAP « 12, rue Enz » : vote
3. PAP « 12, rue de la Gare » : vote
4. PAP « Avenue Lamort-Velter » : vote
5. Modification ponctuelle du PAG « Quartier Centre »
6. Création d'articles budgétaires
7. Inscription de crédits supplémentaires
8. Allocation de subsides extraordinaires
9. Approbation d'un décompte
10. Approbation d'un acte notarié
11. Décision concernant un contrat de bail
12. Adaptation du règlement relatif à l'allocation de vie chère
13. Refonte de la taxation des terrasses
14. Modification du règlement général de la circulation
15. Création d'un poste
16. Commission consultative de la jeunesse : désignation d'un nouveau membre
17. Commission paritaire du « Jousefshaus Remich » : désignation des représentants de la Ville de Remich
18. Approbation de décisions prises par la commission administrative de l'Hospice civil
19. Approbation de titres de recettes

#### **B. Séance à huis clos**

20. Départ en retraite d'un fonctionnaire communal
21. Engagement d'un employé ou fonctionnaire communal

Remich, le 6 mars 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

